

Appel à Projet 2024 FDVA 1 Formation des bénévoles

Commission régionale du 16 janvier 2024

Ordre du jour

1 CALENDRIER 2024

2 Présentation AAP FDVA1

3 Portail de la formation des bénévoles



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

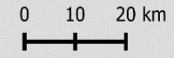
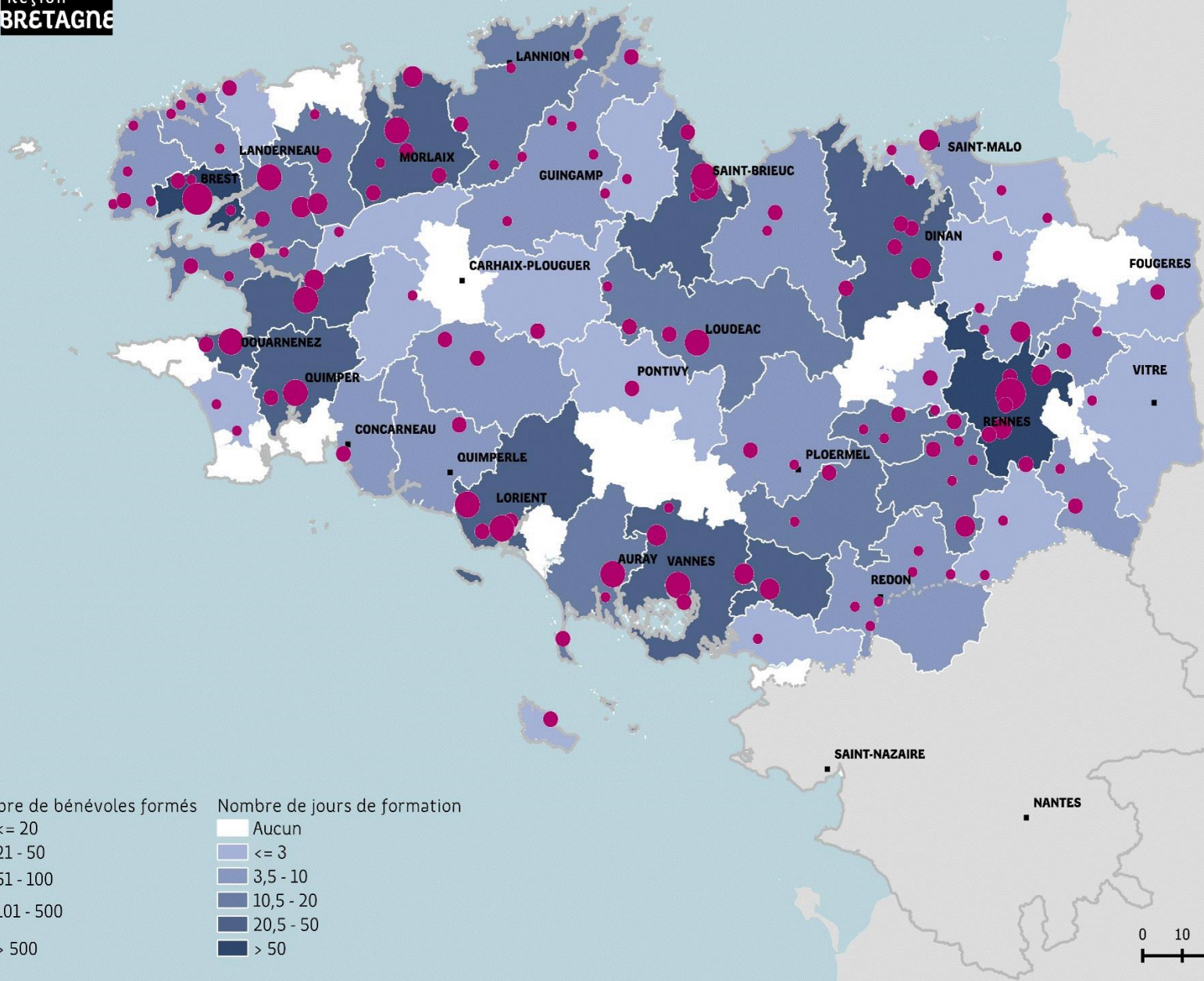
Calendrier

APPEL À PROJETS FDVA_1 FORMATION DES BÉNÉVOLES



Formation des bénévoles en 2023

Actions financées par la Région et l'Etat (9183 bénévoles formés)



LES CHIFFRES 2023

- 400 000 € POUR LA
BRETAGNE (À PARITÉ
ETAT/RÉGION)

- DEMANDE DE 659 211 €
POUR 2023 (+17%)



-691 ACTIONS DE
FORMATION DEMANDÉES
(+113)

-542 ACTIONS
FINANCÉES (78%)



9 183
BÉNÉVOLES



- 1439 JOURNÉES DE
FORMATIONS
DEMANDÉES (+7%)

- 867 JOURNÉES
FINANCÉES (60%)



- 191 ASSOCIATIONS
CANDIDATES (+31)

- 183 FINANCÉES
(96%)



2/L'appel à projets régional 2024 du FDVA1 " Formation des bénévoles "



PRIORITÉS RÉGIONALES



MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

Priorités AAP 2024

**Favorisant
l'engagement de la
jeunesse**
4 points

**Visant à former aux
nouveaux outils
numériques et à la
transition écologique**
4 points

**Sur les territoires ruraux
où la densité de
formation est la plus
faible**
4 points

Formations

Mutualisées
3 points

**Visant à sensibiliser à
l'égalité
Femmes/Hommes**
4 points

**Déposées sur le portail
de formations des
bénévoles**
1 point

Eligibilité des associations

Eligibles, les associations de tout secteur sauf le secteur sport, régies par la loi du 1er juillet 1901 répondant à ces conditions :

- objet d'intérêt général
- gouvernance démocratique
- transparence financière
- respect de la liberté de conscience
- qui respectent les principes du contrat d'engagement républicain
- siège social en Bretagne administrative (+ communes limitrophes de Redon Agglomération)

Non éligibles, les associations :

- Sportives affiliées et agréées
- « Para-administratives » ou composées principalement d'entreprises ou de collectivités
- Défendant un secteur professionnel, les intérêts d'un public précis
- Cultuelles
- Emargeant au FDVA 2023 et n'ayant pas communiqué le bilan de leurs actions

Eligibilité des formations

- Collectives, orientées vers la montée en compétence des bénévoles
- Objet d'une décision des instances de l'association

- Formations à caractère individuel (BAFA, PSC1, BAFD...)
- Formations à des fins personnelles, familiales et privées
- Réunions des instances statutaires
- Colloques, universités d'été, journées d'information, réflexion, accueil des bénévoles...

- Spécifiques "S" : articulées avec le projet associatif
 (ex : formation des animateurs des bibliothèques de rue, formation à l'alcoolologie...).

- Transversales "T" : liées au fonctionnement de l'association
 (ex : fonction employeur, comptabilité) transposables, potentiellement mutualisables.



FORMATIONS

Modalités demande annuelle

8 ACTIONS DE FORMATION MAXIMUM

**3 sessions maximum
par action**

**Formations présentielles,
distanciennes ou mixtes**

**Durée minimum :
½ journée (3 heures) -
possibilité de scinder
en deux**

**Durée maximum :
5 jours (5 x 6 heures)**

**Déroulement en priorité
sur l'année civile 2024 -
jusqu'au 1er mars 2025
sinon**

Modalités demande annuelle

**EFFECTIFS :
12 STAGIAIRES
MINIMUM**

SAUF

**Si déroulement
en zone rurale :
8 bénévoles
minimum**

**Si formation
nécessitant un
groupe restreint
(formations très
spécifiques) :
6 stagiaires**

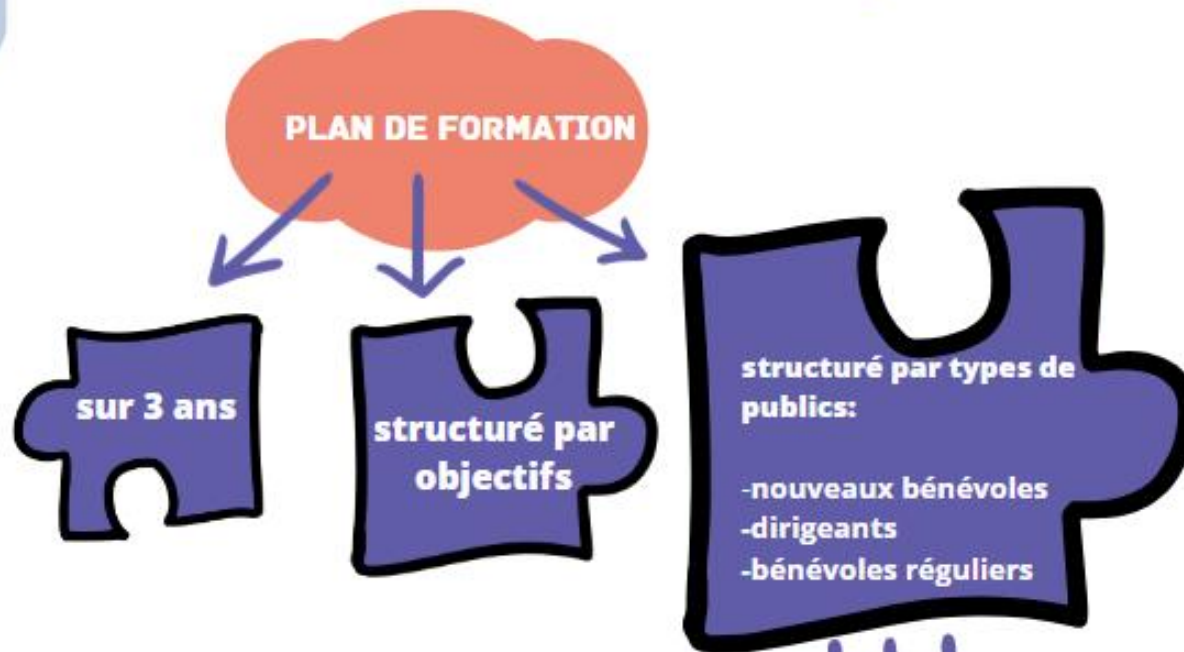
**SOUTIEN FINANCIER
FORFAITAIRE**

**Intervenant
interne :
440 €/jour**

**Intervenant
externe :
540 €/jour**

**420 € pour la deuxième
session identique
400 € pour la troisième
session identique**

Demande pluri-annuelle



Structures éligibles :

- Têtes de réseau associatives, fédérations régionales ou départementales
- Associations labellisées "Accompagnateur généraliste" dans Guid'Asso



actions composant l'objectif de formation pour ce public et programme succinct

Le nombre total de bénévoles par action de formation

mode de formation prévu et modalités pédagogiques

Nombre d'heures, de sessions et coût éventuel par bénévole

Modalités techniques

CANDIDATURE DÉMATÉRIALISÉE SUR LE PORTAIL DES AIDES DE LA RÉGION

Pièces à joindre

Délibération relative
au programme de formation

Pour tous

Pour association financée en 2023 :
Bilan qualitatif et financier des formations 2023
Bilan et compte de résultats 2023
Feuilles d'émargement

RIB de l'association

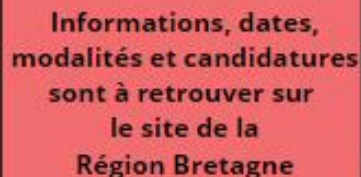
Dossier
annuel



Dossier
pluriannuel

Devis prestataire extérieur
le cas échéant

Dossier spécifique "demande pluriannuelle"
à télécharger sur PDA



Informations, dates,
modalités et candidatures
sont à retrouver sur
le site de la
Région Bretagne

3/ Présentation du portail de la formation des bénévoles:

Gwendoline CONAN du Mouvement Associatif de Bretagne



Merci de votre attention